



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASÉ DE L'EST PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ ARC TCE POUR LE LOT 1 : GROS-ŒUVRE, CURAGE, DESAMIANTAGE, ETANCHEITE, RAVALEMENT

**DÉCISION N° AU-19-188
EN DATE DU 16 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n° 18-199 en date du 28 juin 2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le Lot 1 : gros-œuvre, curage, désamiantage, étanchéité, ravalement (notifié le 10/07/2018) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux en plus et moins value demandés par le maître d'œuvre notamment suite aux préconisations de la préfecture et des pompiers ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARC TCE, sise, 7, rue Roland Martin – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, représentée par Monsieur Thierry INVERNIZZI, Président, l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est – Lot 1 : gros-œuvre, curage, désamiantage, étanchéité, ravalement.

Le montant en moins-value de l'avenant n°1 s'élève à 52 346,89 € HT (62 816,27 € TTC).

Le montant du marché est ramené à 657 794,62 € HT (789 353,54 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190516-Imc1H6205H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/05/2019
Date de Publication : 16/05/2019